

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 18 octobre 2018

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Sylvia BARTHELEMY - Roland BLUM - Martine CESARI - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Bernard JACQUIER - Didier KHELFA - Eric LE DISSÈS - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christophe AMALRIC représenté par Pascal MONTECOT - Patrick BORÉ représenté par Gérard GAZAY - Roland MOUREN représenté par Roland GIBERTI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Arlette FRUCTUS - Nicolas ISNARD - Maryse JOISSAINS MASINI - Richard MALLIÉ.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECO 010-4287/18/BM

■ Renouveau de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille Provence à l'association "Entreprises et Territoires d'Avenir" et paiement de la cotisation 2018

MET 18/7839/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Créée en 2003, la Fédération Nationale des Associations d'Entrepreneurs des Zones Urbaines Sensibles (FNAE-ZUS) est la structure nationale qui a pour objet de rassembler et de représenter les intérêts de tous les entrepreneurs et de toutes les associations de chefs d'entreprises œuvrant dans les quartiers prioritaires de la politique

de la ville. L'association a changé de dénomination le 19 septembre 2012, et se nomme désormais Entreprises et Territoires d'Avenir

Dans ce cadre, elle a pour mission notamment de promouvoir, développer l'esprit d'initiative et de création, ainsi que de favoriser les actions pour l'emploi et la formation qualifiante des résidents de ces quartiers.

Elle joue également le rôle d'interface avec les pouvoirs publics et a acquis une reconnaissance nationale en matière de quartiers prioritaires et est, à ce titre, associée à de nombreuses instances nationales tels que le CGET (Commissariat Général à l'Egalité des Territoires) l'ANRU (l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine), le Conseil Economique et social et des partenaires institutionnels tels que la Caisse des Dépôts.

Signé le 18 Octobre 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2018

Depuis le mois de novembre 2008, la FNAE-ZUS anime également le «collectif national pour la défense des droits ZFU-TE» qu'elle a initié et qui regroupe des entrepreneurs, des élus locaux et nationaux, des salariés et des sympathisants des ZFU-TE.

Dans ce cadre, elle s'est, en 2011, très fortement mobilisée en rassemblant plus de 500 entreprises, une trentaine de collectivités territoriales et des parlementaires de toutes tendances pour obtenir la prorogation des ZFU-TE après le 31 décembre 2011. Puis en 2014 avec la rédaction d'un manifeste et en 2015, avec l'entrée en vigueur de nouvelles mesures au 1^{er} janvier 2015 (réforme de la géographie prioritaire, refonte du dispositif ZFU-TE, soutien aux commerces et activités de proximité), par une réflexion commune et concertée sur ces territoires associant entrepreneurs et collectivités qu'elle continue d'exercer.

Ses actions pour 2016 et 2017 se sont caractérisées par des travaux auprès des Ministères concernés par les QPPV et les ZFU-TE, le maintien de diverses revendications relatives aux ZFU-TE et aux QPPV présentées dans un manifeste, ainsi qu'une veille juridique et politique à ces sujets

Sur cette lancée, cette association souhaite, pour 2018, poursuivre les actions déjà engagées en 2017, mais également organiser des réunions d'informations ou de travail avec les collectivités, préparer de futurs amendements des textes de lois soutenus par les parlementaires, ainsi que la production de nouvelles notes et d'un manifeste à destination des membres du Gouvernement.

L'expérience acquise lors du lobbying mis en place pour la prorogation du dispositif démontre, en effet, la nécessité de professionnaliser et renforcer la défense des intérêts conjoints des entreprises et des collectivités territoriales au sein du dispositif ZFU-TE et de maximiser le rôle de réseau entre les différents acteurs du territoire. L'objectif est de développer l'économie dans les territoires d'avenir et réussir leur interpénétration avec la ville.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération N°HN 009-011/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégations du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération ECO 013-1559/17/BM du 9 février 2017 du Bureau de la Métropole portant renouvellement de l'adhésion à l'association Entreprises et Territoires d'Avenir.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'identité des objectifs de la Métropole Aix-Marseille-Provence et de l'association Entreprises et Territoires d'Avenir en faveur des Zones Franches urbaines – Territoires Entrepreneurs et plus largement des Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville
- La nécessité de se mobiliser à une échelle nationale et d'envergure pour la défense de ses territoires afin de maintenir une dynamique économique et d'emploi

Signé le 18 Octobre 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2018

Délibère

Article 1 :

Sont approuvés le renouvellement de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'association Entreprises et Territoires d'Avenir et le paiement de la cotisation 2018 d'un montant de 6 000 euros.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2018 de la Métropole Aix-Marseille-Provence – Sous Politique B320 – Nature 6281 – Fonction 61.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Développement des entreprises,
Zones d'activités, Commerce et Artisanat

Gérard GAZAY